



Procès-verbal du conseil scientifique du 27 juin 2013

Le conseil scientifique (CS) s'est réuni le 27 juin 2013, à 9 h 30, sous la présidence de M. Jacques Dalarun, à la Fondation Dosne-Thiers (Paris).

Membres présents ou représentés (15)

- M. Jacques DALARUN, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, président du conseil scientifique ;
- M. Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne ;
- Mme Annie COISY, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;
- M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), président du conseil d'administration ;
- M. Roger GENET, directeur général pour la recherche et l'innovation au MSER (représenté par M. Jacques DUBUCS) ;
- M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard de Naples, représentante du CNRS ;
- Mme Dominique RIGAUX, professeur à l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble) ;
- Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense ;
- M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques (pouvoir à M. Stéphane GIOANNI) ;
- M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (pouvoir à M. Jacques VERGER) ;
- M. Alexandre VINCENT, représentant élu des membres de l'EFR ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (représenté par M. Yves-Marie BERCÉ).

Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;
- M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, adjointe agent comptable / secrétaire général de l'EFR ;
- Mme Clémence REVEST, membre de l'EFR ;
- M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR.

Absents

- M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes ;
- Mme Anna Maria RAO, professeur d'histoire moderne à l'Université de Naples Federico II.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 8 avril 2013 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Recrutement du directeur des études pour le Moyen Âge ;
4. Rôle du conseil scientifique dans la politique éditoriale ;
5. Examen des manuscrits pour publication dans la CEF ;
6. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs ;
7. Présentation d'un programme scientifique ;
8. Questions diverses.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 8 avril 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

- L'avenant au contrat quinquennal devait être présenté par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) mais ce document n'est pas finalisé : il n'a donc pas été porté à la connaissance des Écoles françaises à l'étranger (EFE). Les EFE dont le départ du secrétaire général est prévu pour le 31 août 2013 (Rome et Athènes) remanieront en interne les missions jusqu'alors dévolues au secrétaire général avec le personnel (agent comptable et fonctionnaire administratif de catégorie A) déjà en poste pour l'EFR ou à recruter pour l'EFA. Parallèlement, il incombera vraisemblablement aux deux directeurs un engagement plus conséquent en matière de gestion.
- La directrice porte à la connaissance du CS un projet de convention de partenariat entre le MESR et le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) pour un rapprochement entre les EFE et les unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE), qui, en réalité, régulariserait des liens de collaboration déjà existants entre les institutions. Il s'agit d'aller plus avant dans la collaboration en mutualisant les moyens et en mettant en place un comité interministériel. Le rapprochement fait suite à une recommandation de la Cour des comptes.
Jean-Louis Ferrary ajoute que les UMIFRE ont connu une évolution en faveur des sciences sociales. Il conviendra d'être attentif à la portée de celles-ci dans cet accord.

Dominique Rigaud interroge le CS sur l'association du CNRS dans cette démarche (la nouvelle unité mixte de service – UMS – créée le 1^{er} mars 2013, NEFIAS, a-t-elle été incluse ?).

La directrice de l'EFR répond que le CNRS n'a pas été associé à la rédaction de la convention, mais que ce dernier sera cependant représenté au sein du comité interministériel. En revanche, il n'y a pas de mention des unités de services et de recherche (USR), plus précisément le Centre Jean Bérard et le Centre d'études alexandrines, très probablement parce qu'elles ont été incluses dans les EFE.

À ce propos, Claude Pouzadoux ajoute que le MAEE n'intervient plus qu'indirectement auprès des USR, par exemple à travers une aide financière à certains programmes archéologiques [l'apport du MAEE auprès des USR n'est pas direct].

Il est enfin noté que l'Académie de France à Rome et le ministère de la Culture ne sont pas inclus dans ce projet de convention.

- La directrice informe le CS du devenir des membres sortants. Le bilan n'est pas entièrement satisfaisant.

Antiquité :

Audrey Bertrand a été élue maître de conférences à l'Université de Marne-la-Vallée. Cyril Courier a obtenu un poste d'ATER à Aix-en-Provence. Emmanuel Botte est nommé ATER au Collège de France. Pierre Vesperini est encore en attente de résultats (*ndlr : depuis, P. Vesperini a obtenu un contrat post-doctoral du labex HASTEC*) tandis que Julie Delamard, qui n'a pas soutenu son doctorat, rejoint le second degré.

Moyen Âge :

Pascal Vuillemin, sorti en 2010, est nommé maître de conférences à Chambéry, Arnaud Fossier est nommé maître de conférences à Dijon. Clémence Revest a obtenu le poste de chargé de recherche (CNRS) implanté à l'EFR (« 4^e année »), tandis que Thomas Thanase, sorti en 2011, reste dans le second degré.

Histoire moderne et contemporaine :

Joahnn Petitjean, sorti en 2012, entre en deuxième année de post-doc. Simon Sarlin (sorti en 2012) pourrait obtenir un poste de PRAG à Aix-en-Provence (*ndlr : poste obtenu*). Jérémie Dubois est nommé maître de conférences à Reims. Jérémie Dubois finissait sa première année à l'EFR et avait été renouvelé par la commission pour une deuxième année. Michael Gasperoni, premier sur la liste complémentaire de la section, sera donc membre de l'EFR à partir de septembre 2013.

La directrice fait part de son inquiétude quant à la valeur ajoutée d'un passage par l'EFR pour l'obtention d'un poste de maître de conférences dans certains cas.

Jacques Dalarun souscrit aux propos de la directrice en précisant que les universités fléchissent leurs postes selon des impératifs très rigoureux, et on assiste à une élimination par le profil d'entrée (par exemple, les profils liés à l'Orient).

Dominique Rigaud apporte son point de vue en expliquant que les écoles doctorales sont de plus en plus attentives aux docteurs qu'elles forment, au détriment de candidats qui viennent de l'extérieur, comme les membres de l'EFR. Les membres doivent s'entraîner à l'oral, dans les semaines qui précèdent les recrutements.

Jacques Dalarun conclut sur ce point en indiquant qu'il faut éviter de donner le sentiment de « parachutages » de l'extérieur.

À propos des listes complémentaires dans le cadre du recrutement des membres, Jean-Louis Ferrary met en lumière la nécessité de renoncer aux listes complémentaires par section et d'élaborer une liste complémentaire unique sans distinction des sections : en effet, le CA vote chaque année un nombre de postes à pourvoir qui ne sont pas répartis entre périodes. Et, de fait, on assiste lors des commissions d'admission à une certaine souplesse, tout en maintenant un certain équilibre entre les périodes, dans le choix des membres avec une attention portant surtout sur la qualité des dossiers.

La directrice prend bonne note des remarques du président du CA et garantit que, pour les prochains recrutements, en 2014, les personnes inscrites sur une seule liste complémentaire seront classées toutes sections confondues.

- Le contrat doctoral. Les écoles doctorales peuvent présenter des candidats à un contrat doctoral en partenariat avec une EFE. Cette année, le dispositif, annoncé clairement par la DGESIP, avec un délai de dépôt des dossiers important, a bien fonctionné et l'EFR a reçu 9 candidatures de très bonne qualité. Elle en a classé quatre, en privilégiant un projet de doctorat en sociologie pour répondre à l'ouverture sur les sciences sociales qu'elle cherche à réaliser (*ndlr : le MESR a modifié le classement proposé par l'EFR et c'est une doctorante en histoire moderne qui bénéficie de ce contrat à compter de septembre 2013*).

3. Recrutement du directeur des études pour le Moyen Âge

Le président du CS demande à Stéphane Gioanni de quitter momentanément l'assemblée.

Stéphane Gioanni, actuel directeur des études pour le Moyen Âge, est l'unique candidat à sa propre succession.

La directrice de l'EFR souligne l'excellence scientifique de Stéphane Gioanni qui a tous les acquis pour soutenir une habilitation au cours de son deuxième mandat de directeur des études. Son investissement dans les activités de l'école est entier ; il possède une grande capacité d'écoute, une expertise pour monter les ateliers doctoraux et orchestrer les programmes de recherche. Il déploie des efforts pour améliorer la programmation des publications. Il recherche par ailleurs systématiquement des contributions financières externes pour les activités de l'EFR, ce qui constitue une charge supplémentaire pour les directeurs des études.

Andrea Giardina souligne que Stéphane Gioanni possède de grandes qualités humaines et une excellente réputation dans le milieu universitaire italien.

La réélection de Stéphane Gioanni au poste de directeur des études pour le Moyen Âge est mise au vote : Stéphane Gioanni est renouvelé à l'unanimité, avec les félicitations chaleureuses de la directrice et de l'ensemble des membres du CS.

4. Rôle du conseil scientifique dans la politique éditoriale

Jacques Dalarun explique qu'il est nécessaire de prévoir une instance d'articulation entre le CS et le comité éditorial de l'EFR. En effet, le CS ne possède pas de vision globale des publications de l'EFR. Suite à cette nécessité, le comité éditorial présente un document dans lequel sont résumées deux options possibles :

- soit un membre du CS est mandaté pour assister aux séances du comité éditorial ;
- soit un nouveau comité est créé : le « comité éditorial scientifique », le risque étant de multiplier les instances et donc d'entraîner une perte d'efficacité.

Jacques Dalarun propose une troisième solution : une fois par an, le comité éditorial travaillerait lors d'un des conseils scientifiques, ce qui rendraient transparents la gestion et les choix éditoriaux.

La directrice de l'EFR souscrit à cette proposition en précisant qu'il n'y aura plus d'automatisme dans les publications. Toutefois, le problème de la périodicité est mis en lumière, car, attendre la réunion annuelle du CS dédié à l'examen des publications ralentirait le travail et la chaîne de production des documents. S'il était décidé en revanche que les ouvrages soient examinés périodiquement, à chaque CS, il serait nécessaire que le responsable des publications soit présent à chaque séance.

Jean-Louis Ferrary explique qu'il faudrait un rapport synthétique sur chaque ouvrage afin de réduire le temps d'examen lors des débats. Actuellement, deux rapporteurs sont prévus pour examiner la pertinence de la publication d'un ouvrage, un rapporteur extérieur et un membre du CS.

La directrice informe l'assemblée que, pour certains manuscrits, il sera fait appel à deux rapporteurs extérieurs.

Alexandre Vincent alerte le CS sur la remise en cause de l'automatisme pour la publication des thèses des membres. Comment cela se traduira-t-il en pratique ?

Richard Figuière estime que la lecture d'un rapport synthétique ne suffit pas pour juger de la recevabilité d'un ouvrage. Il faut nécessairement prendre connaissance du manuscrit.

Jacques Dalarun précise la position du CS dans la politique éditoriale de l'EFR : c'est la directrice de l'EFR qui décide de la politique, le CS donnant un avis sur la politique éditoriale. Il s'agit d'harmoniser les instances.

Yves-Marie Bercé fait part de la charge de travail importante pour le CS. Jacques Dubucs souscrit à cette observation.

Jacques Dalarun propose alors qu'une fois par an, le comité éditorial présente au CS les choix effectués ainsi que l'orientation choisie en matière de politique éditoriale, même si la démarche se limite à l'information du CS.

Par ailleurs, chaque manuscrit sera examiné par le CS, quelle que soit la séance au cours de l'année. à l'aide d'une fiche de recevabilité éditoriale, élaborée par le comité éditorial.

La proposition, mise à l'essai, est adoptée à l'unanimité.

5. Examen des manuscrits pour publication dans la CEF

Stéphane Bourdin présente « *Splendor aedilium*, L'édilité à Rome, I^{er} siècle av. J.C. - III^e siècle après J.C », d'Anne Daguet-Gagey, dont les rapporteurs sont Élisabeth Deniaux (Université de Paris-Ouest) et Michel Humbert (Université de Paris II). Le CS donne un avis favorable à la publication.

La deuxième proposition, de Marie-Laurence Haack, « *L'écriture et l'espace de la mort. Actes des rencontres internationales, EFR, 5-7 mars 2009* », dont les rapporteurs sont Agnès Rouveret (Université de Paris-Ouest) et Vincent Jolivet (CNRS) ne fait, en revanche, pas l'unanimité. En l'état la proposition ne se présente pas comme un livre, mais comme une collection de contributions. Il pourrait plutôt faire l'objet d'une sélection d'articles pour une éventuelle publication dans les MEFRA, ou bien pourrait être mis en ligne sur le site Hypothèse.org. Il serait opportun d'examiner plus avant les possibilités de cofinancement avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'initiative ayant elle-même été subventionnée par cette structure.

L'avis du CS est donc réservé : le volume doit être amélioré dans l'optique d'une publication (ajout d'une introduction et d'une conclusion, réduction du nombre des illustrations, etc.), et il faut rechercher dans la mesure du possible la possibilité d'un cofinancement par l'ANR.

6. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs

La directrice porte à connaissance du CS les rapporteurs choisis par le président du CS en accord avec elle-même pour les mémoires des membres. Elle indique qu'il a été précisément attendu la présentation au CS pour entériner les propositions.

Antiquité

Pour le mémoire d'Audrey Bertrand : M. Olivier Picard ; pour celui d'Emmanuel Botte : M. Henri Lavagne ; pour celui de Cyril Courrier : M. Pierre Gros ; pour celui de Julie Delamard : Mme Juliette de la Genière ; pour celui Alexandre Vincent : M. Jean-Louis Ferrary.

Moyen Âge

Pour celui d'Arnaud Fossier : M. Pierre Toubert ; pour celui de Clémence Revest : M. Jacques Verger.

Époque moderne et contemporaine

Pour celui de Benoît Schmitz : M. Yves-Marie Bercé.

7. Présentation d'un programme scientifique

Clémence Revest expose le projet intitulé « Écritures grises, Les instruments de travail administratifs en Europe méridionale - XII^e-XIV^e siècle ». Il s'agit de répertorier et classer la documentation de l'administration, qu'elle soit préparatoire ou provisoire, en vue de décrypter l'usage de l'écrit et les pratiques d'écriture durant la période choisie. Le projet durera 4 ans ; une publication est prévue en 2016. Le premier atelier (« Qu'est-ce qu'une écriture grise ? ») est prévu les 20 et 21 septembre prochains.

Yves-Marie Bercé commente le projet qu'il trouve très intéressant : il conviendrait d'allonger la période d'étude pour la porter au XVI^e siècle. Par ailleurs, le choix de la délimitation géographique (Europe méridionale) semble ignorer l'influence de la chancellerie parisienne. Enfin, un expert judiciaire sera nécessaire, pour que le projet se concentre sur les apports du droit.

Stéphane Gioanni lit le rapport écrit d'André Vauchez. L'avis est favorable.

Jacques Dalarun observe qu'il s'agit d'un programme émanant des membres de l'École française de Rome. Il sera toutefois nécessaire de l'adapter au renouvellement triennal des membres. Sur le contenu du projet, il met en lumière les supports d'étude manquants que sont les tablettes de cire. Il précise par ailleurs la nécessité de prendre en compte le problème du papier ; ensuite, le comparatisme, démarche forte du projet, doit être interactif. Enfin, au-delà de l'emboîtement des administrations, il faut aussi prendre en compte l'administré.

Jaques Verger souscrit aux observations d'Yves-Marie Bercé : il manque un volet parisien.

Clémence Revest prend la parole pour faire suite aux observations : le projet permet une rencontre intellectuelle entre médiévistes et modernistes. Elle prend bonne note des remarques émises, notamment celle sur les supports. Le souhait de l'équipe coordonnatrice a été par ailleurs d'impliquer d'autres institutions françaises (universités) pour ne pas paraître isolé dans la démarche. Elle remercie vivement les membres du CS pour leurs judicieux conseils.

La directrice se félicite des échanges. Il s'agit une des seules opérations de l'EFR née entièrement de l'initiative des membres. Elle espère que ce travail collectif sera formateur pour eux.

8. Questions diverses

Le questionnaire diffusé auprès des boursiers.

Annie Coisy, responsable de la bibliothèque, fait une synthèse des 36 réponses au questionnaire proposé aux boursiers du deuxième semestre de 2012. On note un taux de satisfaction de presque 80%. Le problème récurrent soulevé par les boursiers est celui de l'accès à internet.

Jacques Dubucs indique que la réflexion sur les dispositifs français à l'étranger (Écoles françaises à l'étranger et UMIFRE) est toujours en cours : il faut en accroître la cohérence. Dans ce contexte, il est nécessaire de favoriser les alliances : les universités doivent désormais pouvoir bénéficier des dispositifs à l'étranger. Il indique par ailleurs qu'une baisse des primes d'expatriation est prévue.

La directrice, en guise de conclusion, souscrit à la demande des universités de bénéficier des dispositifs à l'étranger. Les EFE ont récemment créé en ce sens le dispositif du chercheur résident.

Sur le traitement des EFE, elle fait part d'une observation : depuis 2009, les EFE sont considérées comme étant passées aux responsabilités et compétences élargies, ce qui engendre de plus en plus de difficultés pour conserver un budget en équilibre.

La date des prochains conseils est fixée au mardi 26 novembre 2013, à 9 heures 30 (*ndlr : l'heure du CS a été repoussé à l'après-midi, à 14h*).